



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue
Saint-Côme, Québec J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 726-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **726-2023** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 27 mars 2023. Ce règlement vise à encadrer la démolition d'immeubles patrimoniaux, conformément à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel (LQ 2021, c 10).

Le règlement **726-2023** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 21 avril 2023; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VING TROIS.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 726-2023

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 28^e jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour d'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE